



TISF

*Technicien
de l'intervention
sociale et
familiale*



PREVENTION ET INSERTION
NOUS RELEVONS LE DÉFI !

 **ADMR**
la référence du service à la personne



Action sociale

UN PROFESSIONNEL DE L'ACTION SOCIALE ET FAMILIALE : LE TISF

Les éléments qui fragilisent l'équilibre familial ne manquent pas.

La famille est soumise à des contraintes plus fortes. Face à cette situation, l'ADMR a, dès 1994, retenu la prévention et la lutte contre l'exclusion comme l'un des axes forts de son développement. Un axe cohérent avec la finalité de son projet : responsabilisation de la famille et respect de chacun de ses membres.

L'action socio-éducative de l'ADMR s'appuie, en grande partie, sur les interventions des TISF (Technicien de l'intervention sociale et familiale), une profession dont elle a favorisé l'émergence.

Domaine de compétence du TISF

- Réaliser en suppléance les actes de la vie quotidienne (achats alimentaires, élaboration de menus, cadre de vie, linge...).
- Favoriser la sécurité des personnes (prévention des accidents domestiques, aménagement de l'espace dans un but de confort et de sécurité...).
- Mettre en oeuvre un programme progressif d'apprentissage (mobilisation des potentialités, techniques pédagogiques et éducatives).
- Favoriser l'appropriation des actes du quotidien et du cadre de vie (aménagement et équipement du logement).
- Conseiller sur la gestion du budget quotidien (achats courants, identifier les risques d'endettement).
- Aider et soutenir la fonction parentale (connaître les besoins du nourrisson, de l'enfant et de l'adolescent, permettre aux parents de favoriser leur développement global, participer à l'éducation et à la socialisation de l'enfant).
- Accompagner la cellule familiale dans des situations de modification importante de la vie (naissance, séparation, décès).

Dans le cadre de la réforme de la protection de l'enfance, le TISF a toute sa place dans le dispositif de protection de l'enfance.

Il est compétent pour :

- Accompagner les parents dans leurs fonctions parentales dans les actes de la vie quotidienne.
- Contribuer à l'identification des situations de risques pour l'enfant.
- Favoriser l'insertion sociale ou l'intégration des familles dans leur environnement.
- Accompagner, à la demande du service de l'ASE, et en lien avec l'éducateur référent, la visite ou le retour d'un enfant placé à son domicile familial.
- Maintenir le lien parents-enfant(s).

Mission

LA MISSION DU TISF EST ESSENTIELLE

Le TISF est un travailleur social, titulaire d'un diplôme d'État. Il intervient auprès de familles ou de personnes en difficulté. Le TISF intervient également en complément de mesures judiciaires telles que l'AEMO (Aide éducative en milieu ouvert), l'AED (Action éducative à domicile), en accompagnement de majeurs protégés, ou dans le cadre du RSA (Revenu de solidarité active). Il apporte un soutien éducatif, technique et psychologique dans les actes de la vie quotidienne et dans l'éducation des enfants.

Ce professionnel mène une action sociale préventive et réparatrice qui est le plus souvent réalisée au domicile ou dans le cadre d'actions collectives hors du domicile. Il accompagne la famille pour qu'elle retrouve son autonomie afin d'éviter des interventions plus lourdes, voire des placements en institutions.

L'ADMR, la référence du service à la personne.

Un travail social, un travail d'équipe...

Le TISF est employé par l'ADMR.

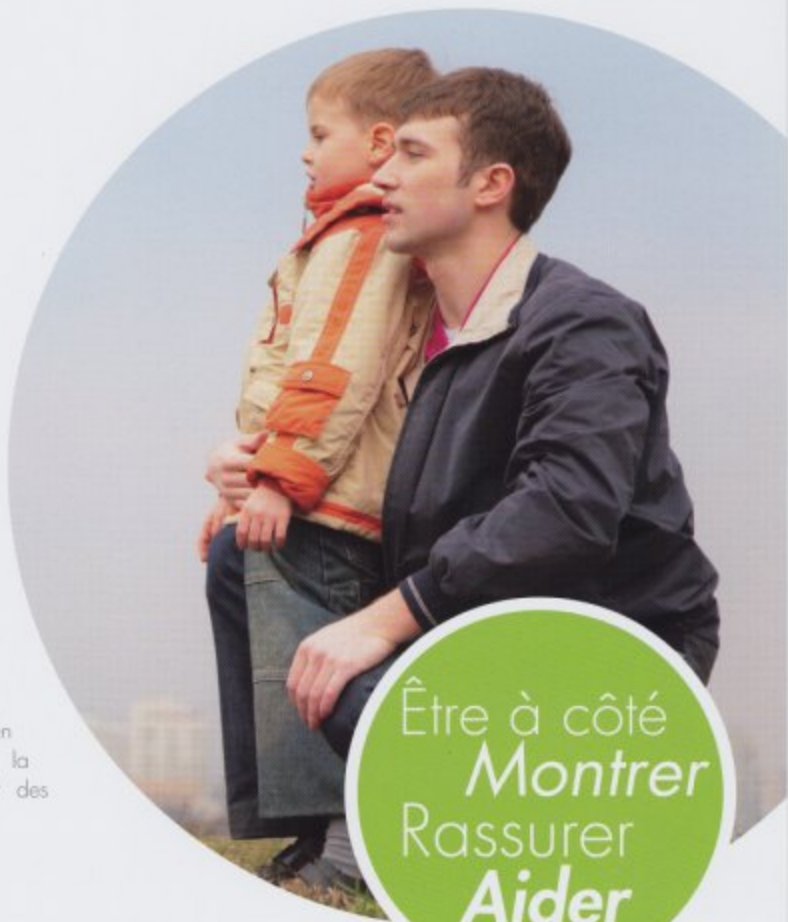
Il n'agit pas seul, mais dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire où se côtoient, selon les situations : l'assistant social, la puéricultrice, le médecin PMI, la conseillère en économie sociale et familiale, l'éducateur, le délégué à la tutelle, le psychologue... Pour comprendre la souffrance d'un enfant maltraité ou d'une personne en difficulté, il faut pouvoir s'appuyer sur les compétences et les regards des uns et des autres.

Un travail de proximité...

L'important réseau local des responsables bénévoles des associations ADMR, conjugué à l'action des TISF, est vecteur de cohésion sociale. Ces équipes, bien implantées et impliquées dans la proximité sont la garantie d'une bonne connaissance du milieu et des besoins.

Un travail de professionnels !

L'ADMR organise ses services TISF en renforçant l'encadrement technique et méthodologique (coordination, régulation, analyse des pratiques et évaluation), la formation qui prépare au diplôme d'Etat de Technicien de l'intervention sociale et familiale (niveau IV), délivrée par la DRASS (Direction régionale des affaires sanitaires et sociales) a été réformée en 1999 puis en 2006, pour mieux répondre aux évolutions de ce métier qui exige notamment une grande motivation, beaucoup d'humanité et un grand professionnalisme.



Être à côté
Montrer
Rassurer
Aider



Soutien

AVEC VOTRE SOUTIEN, C'EST POSSIBLE !

Le TISF au cœur de la prévention et de l'insertion, c'est vital

Élus, financeurs (CAF, MSA, Conseil général, DDASS), prescripteurs (magistrats, protection judiciaire de la jeunesse - PJJ), partenaires sociaux des départements et des communes, associations caritatives... Vous avez tous à cœur, comme l'ADMR, d'améliorer la qualité de vie des familles et des personnes qui vivent sur vos territoires.

Nous sommes conscients que les besoins sont immenses.

En agissant ensemble, en favorisant le travail en réseau, en facilitant les démarches et en apportant votre aide financière, nous avons la conviction qu'il est possible de faire encore mieux pour les accompagner.

L'ADMR demande aux décideurs institutionnels qu'ils donnent à cette profession sa place fondamentale dans leurs politiques de prévention et d'insertion sociale.

C'est ce que garantit la réforme de la protection de l'enfance qui renforce les modes de prévention notamment au domicile.





Témoignage

Témoignage de Patricia, TISF

Préparation du domicile en vue de l'accueil des enfants

Afin d'accueillir ses enfants placés, Monsieur D. qui vit seul, doit remettre en état son appartement insalubre. L'intervention d'une TISF a été demandée conjointement par l'assistante sociale et l'éducateur qui exerce en AEMO*.

L'objectif principal de mon intervention est d'accompagner Monsieur D. dans la remise en ordre de son appartement pour assurer la sécurité et le confort des enfants : la cuisine, la salle à manger, la salle de bain, les chambres des enfants.

15 mars : première intervention

Ma première approche a été d'engager le dialogue et l'écoute avec Monsieur D. pour obtenir sa confiance et qu'il prenne conscience que l'initiative doit venir de lui. À ce stade de l'intervention, il est nécessaire de faire comprendre à Monsieur D. l'importance de l'hygiène pour la sécurité et le confort des enfants, mais également que lui-même se sente bien chez lui.

Ceci m'a permis ensuite de mettre en place un projet d'intervention avec lui, en l'occurrence la remise en ordre de sa maison. Progressivement Monsieur D. a pris conscience que son cadre de vie avait besoin d'être mieux organisé, qu'il devait se l'approprier en vue de pouvoir accueillir ses enfants dans de bonnes conditions.

À la suite de ce travail, une réunion de synthèse a eu lieu avec l'assistante sociale, l'éducateur spécialisé et moi-même, afin de préparer l'accueil des enfants au domicile de Monsieur D.

Ensemble nous avons mis en place un calendrier prévisionnel pour permettre de réintégrer en douceur, les enfants dans leur foyer.

En mai, les enfants ont été accueillis par leur père, une après-midi par semaine, en ma présence.

En juillet, les enfants arrivent à 11 heures afin de prendre le repas avec leur père, en ma présence.

En septembre, je prends toujours en charge la préparation des repas, mais je laisse le père seul avec ses enfants pendant la prise des repas. Je ne reviens dans la famille qu'en fin de journée.

En novembre, Monsieur D. accueille seul ses enfants la journée entière.

En janvier, les enfants sont accueillis une journée et une nuit par leur père. Je n'interviens plus.

* Aide Éducative en Milieu Ouvert.



L'ADMR en chiffre

3 350

associations locales implantées dans toute la France

105 000

salariés dont 1 525 TISF

110 000

bénévoles

105 millions

d'heures d'intervention dont 7,2 millions d'heures dans l'action socio-éducative (1,4 million par les TISF)